

**ÉTUDE  
RÉMUNÉRATIONS  
DES MÉTIERS  
DU NUMÉRIQUE  
EN RÉGION  
RHÔNE-ALPES**

**ADIRA 2014**



**DANS LES SECTEURS**

- INDUSTRIE
- TERTIAIRE
- ORGANISMES PUBLICS
- ESN

**33<sup>ÈME</sup> ÉDITION**

**ÉTUDE ADIRA 2014**

Nous avons maintenu cette année encore le rythme annuel de l'étude ADIRA sur l'Évolution des Rémunérations et des Métiers. Celle-ci en est la 33ème édition.

**Un grand merci aux 53 entreprises participantes** dont 38 avaient déjà répondu l'année dernière.

C'est un recul par rapport à 2013 (66 réponses).

Conscients de la charge de travail que cela représente, nous vous en sommes d'autant plus reconnaissants.

L'étude complète est diffusée intégralement à toutes les entreprises participantes et une synthèse sera disponible sur le site ADIRA pour tous les adhérents.

## ■ Groupe ADIRA Métiers & Rémunérations 2014

### Président

Charles LACOSTE	<i>Directeur des Systèmes d'Information</i>	Groupe ROSET
-----------------	---	--------------

### Membres participants

Bruno BIOLLAY	<i>Responsable Ressources Humaines</i>	SPIE Communications
Gilles CHAMBON	<i>Président Directeur Général</i>	Groupe GENESIS
Claude GUÉDAT	<i>Directeur Département Télécom</i>	INSA DE LYON
Lionel JONCOUR	<i>Directeur d'Agence</i>	ALTECA
Bruno PÉRINEL	<i>Directeur National</i>	IDRAC
Gérard PLANTIER	<i>Directeur Informatique</i>	HOSPICES CIVILS DE LYON
Eric ROYER	<i>Responsable Ressources Humaines</i>	SULLY Group
Mary-José SILVAIN	<i>Déléguée Générale</i>	ADIRA

### Secrétariat

Pascale VENDEVILLE	<i>Permanente</i>	ADIRA
Véronique VILLARD	<i>Permanente</i>	ADIRA

## ■ SYNTHÈSE

Fonctions	Effectif	Salaire fixe moyen en K€uros	Montant moyen partie variable en K€uros	Age moyen	Voiture de fonction %
<b>PILOTAGE, ORGANISATION ET GESTION DES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME D'INFORMATION</b>					
1.1 Consultant en systèmes d'information	64	51,77	3,16	45	
1.2 Urbaniste des systèmes d'information	17	46,84	5,26	41	29%
1.3 Responsable du système d'information « métier »	8	69,65	9,06	49	
1.4 Gestionnaire d'applications	23	46,78	4,25	43	
1.5 Chargé d'affaires internes	6	47,86		45	
<b>MANAGEMENT DE PROJETS</b>					
2.1 Directeur de projets	50	59,28	5,84	47	8%
2.2 Chef de projet maîtrise d'ouvrage	110	51,51	4,96	44	1%
2.3 Chef de projet maîtrise d'œuvre	291	48,05	3,36	43	2%
<b>CYCLE DE VIE DES APPLICATIONS</b>					
3.1 Responsable des systèmes applicatifs	112	52,53	5,04	46	
3.2 Concepteur-Développeur	648	37,53	1,37	38	0%
3.3 Testeur	7	45,42	4,65	43	
3.4 Intégrateur d'applications	62	44,10	2,94	44	
3.5 Paramétreur de progiciels	19	52,90	10,02	47	
<b>MISE À DISPOSITION ET MAINTENANCE EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES INFRASTRUCTURES</b>					
4.1 Technicien d'exploitation	87	33,30	1,65	45	
4.2 Technicien poste de travail	78	31,56	1,31	43	
4.3 Technicien réseaux / télécom	54	29,95	2,71	39	2%
4.4 Administrateur d'outils / de systèmes / de réseaux / télécoms	136	38,59	2,08	39	
4.5 Administrateur de bases de données	16	42,82	1,78	41	
4.6 Intégrateur d'exploitation	66	46,19	2,80	45	
4.7 Pilote d'exploitation	30	46,47	3,23	44	
4.8 Expert systèmes d'exploitation	31	44,98	4,15	43	
4.9 Expert réseaux-télécoms	47	36,61	3,15	38	9%
4.10 Architecte technique	38	46,57	6,20	39	
<b>SUPPORT ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS</b>					
5.1 Assistant fonctionnel	53	37,56	3,07	44	
5.2 Technicien support utilisateurs	190	27,29	2,29	39	1,58%
<b>SUPPORT MÉTHODE, QUALITÉ ET SÉCURITÉ</b>					
6.1 Expert méthode et outils / qualité / sécurité	73	51,77	2,49	48	1%
6.2 Manager de contrat	10	49,54	5,41	48	10%
6.3 Responsable sécurité des Systèmes d'Information / RSSI	8	55,78	3,41	43	
<b>MANAGEMENT OPÉRATIONNEL</b>					
7.1 Directeur des systèmes d'information	32	87,99	11,02	50	53%
7.2 Responsable d'entité	77	60,08	3,59	49	5%
7.3 Responsable télécoms	7	52,41	0,96	45	
7.4 Responsable d'exploitation	47	48,51	4,22	45	23%
7.5 Responsable d'études	19	65,86	11,04	45	16%
<b>FONCTIONS COMMERCIALES</b>					
8.1 Directeur commercial	24	62,60	25,99	42	79%
8.2 Ingénieur commercial	57	37,11	13,07	38	74%
8.3 Ingénieur technico-commercial / Ingénieur avant-vente	14	41,14	8,83	38	7%

## ■ CONCLUSION 2014

L'enquête 2014 n'est pas un grand millésime et ne fait pas ressortir de nouvelles tendances par rapport aux 2 dernières éditions. C'est pourquoi nous avons regroupé un certain nombre de tableaux relatifs aux différents secteurs d'activité pour faciliter la lecture de cette 33<sup>ème</sup> édition.

En conséquence :

L'étude ADIRA redevient biennale pour les prochaines éditions. Le rythme annuel devait en effet mesurer les effets de la crise mais il semble que l'impact soit relativement faible sur les rémunérations de la filière.

Une simplification souhaitée par l'ensemble des entreprises participantes qui n'ont plus beaucoup de temps à consacrer à ce type d'enquête.

Il conviendrait de se rapprocher peut être de la grille de fonctions SYNTEC dans un but d'allègement de notre étude et de revoir celle du CIGREF en vigueur.

### Quelques points marquants :

- Une stabilité honorable de l'échantillon avec 70 % d'entreprises participantes
- Un tassement des recrutements des Bac + 4 et + au profit des Bac +2 et +3
- L'âge moyen se maintient à 42 ans
- Les embauches se confirment majoritairement en CDI. L'alternance et les autres contrats (formations professionnelles) progressent lentement.
- Le taux réel moyen d'augmentation pour la partie fixe est de 1,87% en 2014 contre 1,59% l'an dernier
- La filière ne semble pas faire de discrimination entre les hommes et femmes tant pour le recrutement que pour la rémunération.

Notons toutefois un manque de ressources pour des fonctions spécifiques type mainframe, organisateurs, experts réseaux, ... et peu d'attractivité chez les femmes aujourd'hui pour les métiers techniques.

Un grand MERCI, au nom de l'ADIRA et des membres de notre groupe de travail, à toutes les entreprises participantes qui contribuent ainsi à faire de notre étude une véritable échelle de référence régionale.

**Prochain rendez-vous en 2016 avec la volonté d'élargir le panel et pouvoir ainsi restituer des résultats encore plus pertinents.**

La loi du 11 mars n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement du conseil d'administration de l'ADIRA sont illicites.

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

**Copyright ADIRA 2014**

**Parc du Chêne – 5 Allée Général benoit – 69500 Bron**

**T. 04 72 33 06 90**

**[adira@adira.org](mailto:adira@adira.org)**

**[www.adira.org](http://www.adira.org)**